

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 38
DU CONSEIL MUNICIPAL**



dimanche 29 juillet à 19h

L'an deux mil dix-huit, le ~~samedi 21 juillet à 16h30~~, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le ~~mar~~ ~~17~~ juillet 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

24

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Michel JORCIN,

ABSENTS : edouard bos, patrick histache, parc pariset

POUVOIRS :

Madame Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : projet réfection de la Bergerie du Carrelet : choix de l'entreprise et demande de subvention

Monsieur le Maire, Stéphane GIRARD, présente au Conseil municipal les conclusions de l'analyse des candidatures et offres reçues dans le cadre de la consultation pour la réfection de la Bergerie du Carrelet, par la Commission d'appel d'offres de la Commune d'Oulles-en-Oisans. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir les entreprises présentées ci-dessous, pour chacun des lots, et de contractualiser avec elles à hauteur des montants respectivement présentés.

Lot	Entreprise	Montant HT
01 – Remplacement toiture et isolation	Entreprise B3D	62 887,05 €
02 – Remplacement menuiseries extérieures	Entreprise B3D	10 794,20 €
		73 681,25 €

Monsieur le Maire rappelle que le montant prévisionnel initialement retenu pour cette opération était 54 267,47 € HT et bénéficie d'une subvention de la Région et du FEADER à hauteur de 37 987,22 €. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter un complément de subvention auprès du Département de l'Isère, et d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Finaceur	Montant	Taux
Remplacement toiture et isolation	62 887,05 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	18 993,61 €	26 %
Remplacement menuiseries extérieures	10 794,20 €	Europe (FEADER)	18 993,61 €	26 %
		Département de l'Isère	20 957,78 €	28 %
		Autofinancement	14 736,25 €	20 %
TOTAL DÉPENSES	73 681,25 €		73 681,25 €	100 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
et à l'unanimité ~~OU PAS~~,

décide ~~OU PAS~~ de retenir l'entreprise B3D et de contractualiser avec elle dans la limite des montants présentés ci-dessus,
sollicite ~~OU PAS~~ une aide complémentaire au Département de l'Isère de 20 957,78 € (représentant 28 % de la dépense),
et charge ~~OU PAS~~ Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Le Maire,
Stéphane GIRARD

